

---

## BUDGET DU CCAS

---

---

### Note de présentation du Compte Administratif exercice 2022

---

*Afin d'alléger la lecture du compte administratif, l'ensemble des chiffres sont arrondis.*

#### Section de Fonctionnement

#### **Total des dépenses : 54 115 €**

**6064 Fournitures administratives : 1 013€** de fournitures de bureaux.

**611 Contrats de prestation de services : 19 458 €** payés à la société de téléassistance VITARIS – (8,28€ TTC par foyer et par mois). Au 31 décembre 2022 il y avait 200 adhérents.

**6188 Autres frais divers 4 570 €** : 2 400 € et 1 920 € facturés par la société de transport BLAZQUEZ CABROL pour deux expéditions de marchandises à destination de l'Ukraine. 250 € facturés par le service départemental d'incendie pour une intervention chez Mme GOETSCHY Anne Marie suite au déclenchement de sa téléassistance.

**6281 Concours divers** : 60 € de redevance versée à l'association des Maires et des Elus locaux pour la fourniture d'un certificat électronique afin d'utiliser le logiciel d'envoi des actes dématérialisés (décisions et délibérations) au contrôle de légalité (sous-préfecture).

**6288 Autres services extérieur** : 5 576 € de participation versée par le CCAS aux structures accueillant les enfants de Mazamétains concernant les frais de séjour en A.C.C.E.M : Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (Colonies, centres aérés, centre de loisirs, séjour de vacances - MJC de Payrin, Centre aéré Les Galopins...).

Participation fixée à 2,40 € par jour et par enfant pour les accueils avec hébergement et à 2,25€ par jour et par enfant pour les accueils sans hébergement (Délibération du CCAS en date du 11 décembre 2012).

**6561 Secours d'urgence** : 9 018 € d'aides accordées en 2022 suite aux décisions et délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...).

**6574 Subventions de fonctionnement aux associations** : 14 420 € de subventions accordées conformément aux délibérations du conseil d'administration. (Voir tableau joint).

**Total des Recettes : 34 824 €**

**706 Prestations de services** : 14 124 € de participation au service de téléassistance ont été facturés à une moyenne de 196 foyers. (6€ par personne et par mois)

**7474 Dotations et participations** : 20 000€ de subvention d'équilibre versée par la Commune au budget du CCAS.

**7713 Libéralités reçues** : **700 €** de dons divers versés au profit du CCAS (à l'occasion de mariages célébrés en Mairie et d'un don de 250 € d'une administrée).

En 2022 le solde d'exécution de la section de Fonctionnement (Recettes – Dépenses) fait apparaître un déficit de 19 290,71 €.

**Il est rappelé ici que le conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2022 a validé le fait d'accepter un montant de subvention, versée par la Ville en 2022, inférieur à celui initialement prévu, dans le but de diminuer l'excédent cumulé.**

### **Section d'investissement**

En 2022 aucune dépense et aucune recette ne sont constatées en section d'investissement du budget du CCAS.

*Compte tenu de ces mouvements le nouvel excédent cumulé s'élève à 37 023,15€.*

*Après le vote du compte administratif, il vous sera proposé d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté ».*